



## Le développement des programmes d'éducation thérapeutique du patient 2 ans après la loi Hôpital, patients, santé, territoire : quel bilan ?

Colloque du 29 juin 2011, organisé par la Société française de santé publique  
avec le soutien de la Direction Générale de la Santé

### LE RÔLE DES MUTUELLES DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT

**Dr Annabel Dunbavand**

*Conseiller médical - Direction Santé – FNMF*

Avec une représentation de 86%, les mutuelles sont le 1er acteur dans le paysage des acteurs de la complémentaire santé en France. Les mutuelles sont des sociétés de personnes, de droit privé à but non lucratif, régies par le code de la mutualité. Les autres acteurs sont les institutions de prévoyance (10%) et les compagnies d'assurance (4%). La principale mission des mutuelles est de proposer une complémentaire santé pour couvrir les dépenses non prises en charge par la sécurité sociale. Mais elles ont également pour mission de répondre aux besoins de santé de la population notamment en réalisant des actions de prévention et de promotion de la santé et en gérant des services de soins et d'accompagnement.

Les mutuelles sont spécialisées dans l'activité « santé » qui représente 85% de leur activité, tandis que la santé représente 4% de l'activité des assureurs et 16% des institutions de prévoyance. La Mutualité Française rassemble 98% des mutuelles (600), compte 2500 services de soins et d'accompagnement.

Les maladies chroniques sont une priorité pour la Mutualité Française comme inscrit dans la Résolution de son dernier Congrès à Bordeaux en juin 2009. La population couverte par les mutuelles est plus âgée que celle couverte par les autres organismes complémentaires. S'il y a 24% des mutualistes qui déclarent souffrir d'une maladie chronique versus 22,8 dans la population générale, les mutualistes n'ont pas plus de maladies chroniques que la population générale. On constate également que même si plus de mutualiste ont eu une prestation exonérée pour ALD en 2006, ils ne sont pas plus en ALD que les autres. Cependant, les dépenses pour les adhérents qui déclarent une pathologie chronique sont 1,3 fois supérieures à celles des autres adhérents.

Face aux maladies chroniques, la Mutualité Française a défini deux axes prioritaires :

1. réduire le niveau d'exposition aux facteurs de risques communs aux maladies chroniques (facteurs de risque environnementaux, liés aux modes de vie ou aux conditions de travail) ;
2. aider les personnes atteintes à prendre en charge leurs affections chroniques et éviter les complications.

Ainsi, la Mutualité Française plaide pour une généralisation de l'éducation thérapeutique qui ne doit pas être réservée à une minorité de malades chroniques et souhaite qu'elle se déroule dans un cadre éthique et déontologique défini.

Lors des débats de la loi HPST, la Mutualité a pris un positionnement fort sur l'ETP notamment pour préserver le patient de tous contacts directs mais également indirect, de nature promotionnel par les entreprises pharmaceutiques. Elle partage le principe selon lequel l'ETP ne doit pas être opposable au patient que ce soit dans le niveau de prise en charge ou dans les obligations à entrer dans le programme.

En outre, la Mutualité Française s'est positionnée en faveur de la création d'un fond national dédié qui regroupe les financeurs publics et privés, géré par la puissance publique, réparti dans les régions

par les ARS pour financer la conception, la coordination et l'évaluation des programmes mais également la formation des acteurs.

Enfin, la Mutualité et les mutuelles se sont également engagées concrètement en faveur du développement de l'éducation thérapeutique du patient notamment au travers de l'expérimentation pour réduire les risques d'hypertension artérielle, TensioForme, mais également dans le cadre des expérimentations sur les nouveaux modes de rémunération. La Mutualité souhaite également former les professionnels de santé qui exercent dans les services de soins et d'accompagnement mutualistes à la démarche de l'éducation thérapeutique du patient.

En conclusion, l'ETP est un enjeu clé pour la qualité des soins pour les mutuelles et au-delà. Les mutuelles veulent jouer leur rôle actif dans son développement car c'est un axe prioritaire d'intervention pour l'ensemble des acteurs mutualistes et ceci sans se substituer aux responsabilités financières de l'Etat et de l'assurance-maladie obligatoire, mais en partenariat avec les autres acteurs.

L'ETP doit être un outil au service de la qualité des soins et de la réduction des inégalités.